VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 7 FÉVRIER 2022

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Rachel Boudreau, conseillère
Wendy Bourque, conseillère
Louis Léger, conseiller
Stéphane Dallaire, greffier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(10 personnes présentes dans la salle, 135 personnes en ligne).

2022-1 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout des l'items suivant : **6.3 Lettre du comité St-Vincent de Paul et 11.4 Résolution par rapport à l'étude de vitesse sur une section de la route 950.**

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt.

2022-2 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Rachel Boudreau que le procès-verbal de la réunion publique du 6 décembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-3 Proposé par Louis Léger, appuyé de Wendy Bourque que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 décembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le maire, Serge Léger, fait la présentation du rapport du maire du mois de décembre 2021 en plus du rapport de janvier 2022.

Pétitions, présentation et délégation.

Lynn LeBlanc, enseignante de la 8e année à l'école Donat-Robichaud fait une présentation au conseil.

2022-4 Proposé par Rachel Boudreau, appuyé de Wendy Bourque que le conseil municipal accepte de louer gratuitement une salle dans l'ancien bâtiment de l'édifice municipal qui permette aux élèves de développer plusieurs compétences, telles que la compassion, l'entraide, le travail d'équipe, l'entreprenariat, etc.

Considérant que les élèves de la 8e année de l'école Donat-Robichaud ont fait une demande à la municipalité dans le but d'avoir l'utilisation d'un local vacant au Village de Cap-Pelé dans le but de commencer une friperie afin de venir en aide à la communauté.

2 - Oui (Rachel Bouque et Wendy Bourque)
2 - Non (Yvonne LeBlanc et Louis Léger)

Le maire tranche la décision et vote non.

REJETÉE

2022-5 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc que la demande des élèves de la 8e année de l'école Donat-Robichaud soit reportée au 7 mars 2022.

2 - Oui (Yvonne LeBlanc et Louis Léger)
2 - Non (Rachel Boudreau et Wendy Bourque)

Le maire tranche la décision et vote oui.

ADOPTÉE

Le chef pompier, Ronald Cormier, procède à la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de décembre 2021 et janvier 2022.

2022-6 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Wendy Bourque que le rapport du Service d'incendie du mois de décembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-7 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Louis Léger que le rapport du Service d'incendie du mois de janvier 2022 soir accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Conseillère Yvonne LeBlanc fait la lecture d'une lettre du comité St-Vincent de Paul.

Comité de récréation et loisirs, présidente Yvonne LeBlanc.

Comité du tourisme, promotion, développement économique et social, présidente, Rachel Boudreau.

Comité des finances et d'environnement, présidente Wendy Bourque.

Conseillère Wendy Bourque fait la présentation du rapport financier de la municipalité du mois de novembre 2021.

2022-8 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Louis Léger que le rapport financier au 30 novembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-9 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de **Cap-Pelé** d'un montant de **62 000.00 $** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de **Cap-Pelé** convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE

2022-10 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de **Cap-Pelé** d'un montant de **96 000.00 $** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de **Cap-Pelé** convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE

2022-11 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Rachel Boudreau que la municipalité crée le sous-comité avec les membres suivant :

- Serge Léger, maire;
- Wendy Bourque, conseillère;
- Rachel Boudreau, conseillère;
- Justin LeBlanc, personnel municipal;
- Camille Belliveau, représentant des chalets;
- Dominique Bélanger, représentant des chalets;

- Francis Brun, représentant des chalets; et
- Cindy Bourque, représentante des chalets.

Considérant que certains propriétaires de chalets au Parc de l'Aboiteau ont demandé à la possibilité de former un sous-comité;

Considérant que le conseil municipal avait envoyé une lettre d'intérêt à chaque propriétaire de chalets dans le but de voir qui serait intéressé à faire partie d'un sous-comité.

ADOPTÉE

Comité d'urbanisme et sécurité publique, président Éric LeBlanc.

Comité de la gouvernance et d'infrastructures, président, Louis Léger.

Projet d'arrêté relié à la circulation routière et le stationnement dans le Village de Cap-Pelé

2022-12 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'on fasse la première lecture par titre de l'arrêté municipal **No A-019, ARRÊTÉ RELIÉ À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ**.

ADOPTÉE

Conseiller Louis Léger fait la première lecture par titre de l'arrêté municipal **No A-019, un ARRÊTÉ RELIÉ À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2022-13 Proposé par Louis Léger, appuyé de Wendy Bourque que l'on accepte la première lecture par titre de l'arrêté municipal No A-019.

ADOPTÉE

2022-14 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'on fasse la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal **No A-019, ARRÊTÉ RELIÉ À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Conseiller Louis Léger fait la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal **No A-019, un ARRÊTÉ RELIÉ À LA CIRCULATION**

ROUTIÈRE ET LE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.

2022-15 Proposé par Louis Léger, appuyé de Wendy Bourque que l'on accepte la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-019.

ADOPTÉE

2022-16 Proposé par Louis Léger, appuyé de Rachel Boudreau que la municipalité fasse un octroi de 4 995$ afin de payer une partie des coûts additionnels absorbés par Sea Tide Import & Export Ltd.

Considérant que Sea Tide Import & Export Ltd a installé en 2021 une ligne d'égouts sanitaire sur la rue Cormier ;

Considérant que les plans municipaux tel que construit ("as-built") n'était pas exact ce qui a engendré des coûts additionnels au promoteur.

ADOPTÉE

2022-17 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc que la municipalité de Cap-Pelé accepte la soumission d'Englobe au montant de 4 700 $ dans le but de compléter l'étude de vitesse afin de voir si la municipalité peut demander au ministère des Transports et Infrastructures de réduire la vitesse;

Considérant que les automobilistes conduisent rapidement sur la route 950, soit de la section de Camping Sandy jusqu'à l'intersection du Tim Hortons.

ADOPTÉE

2022-18 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

_____	_____
Serge Léger	Stéphane Dallaire
Maire	Greffier